



Pôle Marchés Financiers



Responsable de la gestion convertibles et taux chez Oddo AM.

Que pensez-vous du niveau actuel des obligations d'entreprises ?

Il est incroyablement élevé : nous n'avions plus vu un tel écart avec les emprunts d'État depuis la crise de 1929. Cela reflète bien la crise de confiance actuelle envers les entreprises. Les taux pratiqués traduisent un risque de faillite de 28 % à 45 % des sociétés notées BBB [Ndlr : une notation de bonne qualité] sur les cinq prochaines années. Or, depuis les années 1970, le taux de défaut sur cinq ans n'a jamais dépassé 5,8 % aux États-Unis. C'est excessif.

Est-ce une aubaine pour l'investisseur particulier ?

Je le crois : le risque de faillite n'a jamais été aussi bien rémunéré. Le grand public peut à présent trouver du 6 % à 8 % l'an auprès d'entreprises très solides. Mais il faut se dépêcher car la situation peut revenir à la normale d'ici six mois ou un an.

Quelles précautions faut-il prendre ?

Même s'il est toujours possible de revendre une obligation, le marché est moins liquide que celui des actions. Pour éviter les mauvaises surprises, il faut être prêt à attendre l'échéance, et donc placer seulement de l'argent dont on n'a pas besoin. Par ailleurs, pour diluer le risque de faillite, mieux vaut éviter de mettre tous ses œufs dans le même panier. Comme en achetant plusieurs obligations, ou en investissant dans un fonds à échéance par exemple.

Le bon plan des fonds obligataires à échéance

Ils se multiplient depuis peu et promettent **PLUS DE 6% L'AN.**

LES FINANCIERS sont malins : voyant que les obligations d'entreprises offrent des rendements exceptionnels, ils n'ont mis que quelques mois pour concevoir une dizaine de nouveaux fonds obligataires, dits « à échéance ». Contrairement aux fonds classiques, ces produits seront fermés à une date fixée à l'avance. L'intérêt ? Le gérant pourra conserver les obligations jusqu'à leur terme. L'investissement est donc sécurisé à mesure que l'échéance (entre 2013 et 2014 pour la plupart) se rapproche.

Vu la conjoncture, les rémunérations escomptées dépassent les 6 % l'an (voir le tableau ci-dessus). Des objectifs qui seront atteints si, bien sûr, aucune entreprise ne fait faillite. C'est l'avantage de ces fonds par rapport à une obligation en direct : le risque est mutualisé car ils investissent dans plusieurs dizaines de sociétés. UFF Obli Context 2014, par exemple, accueillera une centaine d'obligations. Même s'il n'est pas garanti, le risque de perte en capital est quasi nul : « Pour cela, il faudrait assister à 25 % de faillites », précise le gestionnaire du fonds chez

Rothschild & Cie Gestion, Sébastien Barbe. Thesaurus Rendement, lui, offre du 8,30 % l'an, mais se concentre sur cinq entreprises.

D'autres fonds, comme ceux d'Acropole, affichent des objectifs de rendement à deux chiffres. Mais ils sont plus risqués, car ils privilégient les obligations « convertibles ». Celles-ci rapportent moins. Mais, en contrepartie, elles permettent d'acheter une action de l'entreprise à un prix fixé à l'avance. En espérant que les marchés boursiers remontent fortement d'ici à l'échéance...

■ FRAIS DE SORTIE

Ces nouveaux produits présentent toutefois deux inconvénients. D'abord, les frais de sortie sont élevés : de 1,5 % à 5 %. Histoire de dissuader les épargnants souhaitant partir avant l'échéance, ce qui forcerait le gérant à vendre des lignes bien rémunérées. Ensuite, la plupart de ces fonds sont difficiles à obtenir (banques privées, gestionnaires de patrimoine...). Quelques-uns sont néanmoins accessibles via des plates-formes (Fortuneo, Boursorama, SicavOnline...). **A. P.**